GROUPE ICV
L'art & l'expertise du vin

VIGNERONS EN DEVELOPPEMENT DURABLE

démarche complémentaire ou alternative au bio.

VIGNERONS EN DEVELOPPEMENT DURABLE
www.V-DD.com

Laurence HUGOU
Consultant Qualité et Développement Durable

La démarche VDD récompensée : TROPHEE NATIONAL 2011 DE L'AGRICULTURE DURABLE

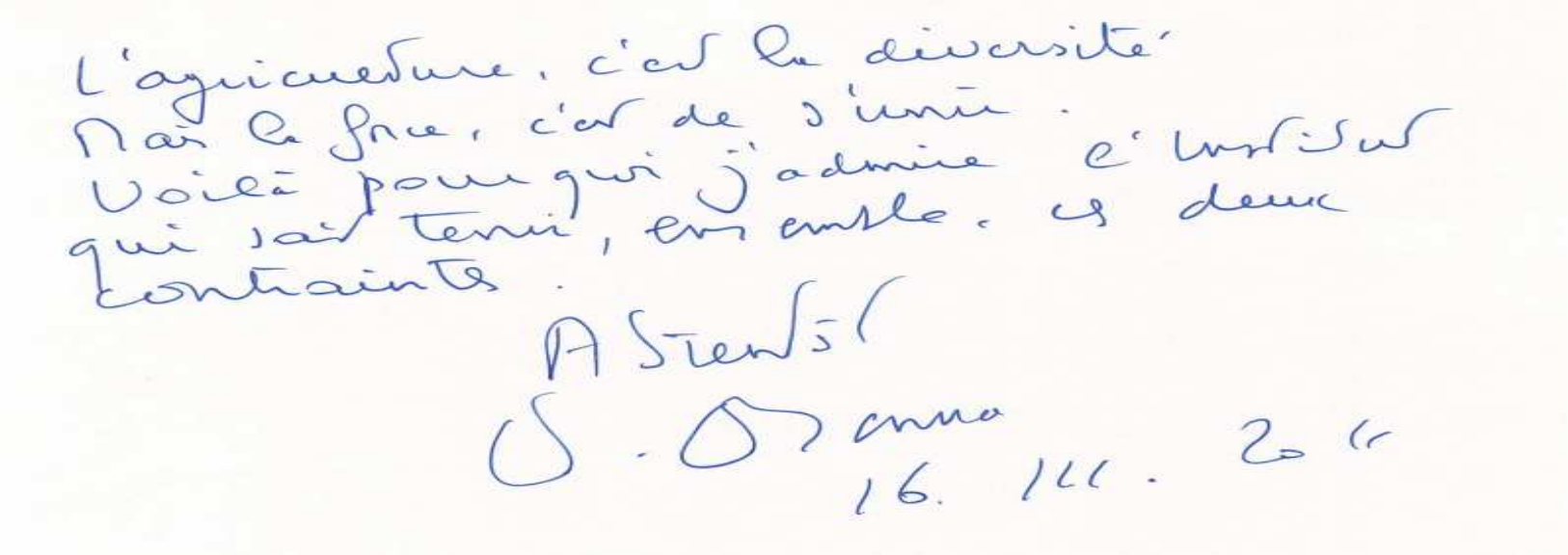
L'agriculture, c'est la diversité
Mais la force, c'est de s'unir.
Voilà pourquoi j'admire l'institut
qui sait tenir, ensemble, ces deux
contraintes.
A Steinsel
S. Osanna
16. III. 2011

Créé par le Ministre de l'Agriculture, ce prix distingue les démarches exemplaires d'une agriculture à la fois productive et particulièrement respectueuse de l'environnement.

Film Trophée 2011

Historique et originalité de la démarche VDD

Démarrage en 2007 d'un groupe de caves coopératives animée par l'ICV

Chiffres et points clés :

- 500 salariés
- + de 800 vignerons engagés
- Mise au point d'un référentiel DD et d'une marque collective

S'applique aux activités de la plantation à la mise en marché

VDD : un référentiel à large spectre

Amont viticole	Transformation	Distribution
Cahier des charges AOP/IGP		
Réglementation CEE (Paquet Hygiène-Traçabilité)		
Agriculture Biologique		
Raisonnée-HVE-Terra Vitis		
NF V01-005 (Agriconfiance)		
NF V01-007 (Agriconfiance)		
Vignerons en Développement Durable		
	3D / ISO 26000 / SD 21000	
	ISO 9001	
	ISO 14001	
	ISO 22000	
	IFS/BRC/SQF2000	
ISO Prod Primaire (projet)		

Amont viticole Transformation Distribution

Intérêts et enjeux :
à la fois sociétaux et économiques

- Economiser les ressources et protéger l'environnement,

- Créer de la valeur, fédérer et éduquer les parties prenantes (vignerons, salariés, clients, fournisseurs),

- Valoriser l'engagement et les actions auprès des consommateurs.

Chronologie des actions

Vignerons | **Salariés**

Sensibiliser les acteurs

Evaluer les pratiques

Améliorer les pratiques

Mesurer les progrès

VIGNERONS EN DEVELOPPEMENT DURABLE
www.V-DD.com

Principes de la démarche VDD

Il s'agit de revisiter la performance et faire évoluer les pratiques : *« faire entrer dans les comptes ce qui compte pour aujourd'hui et demain ».*

3 grands domaines d'actions :

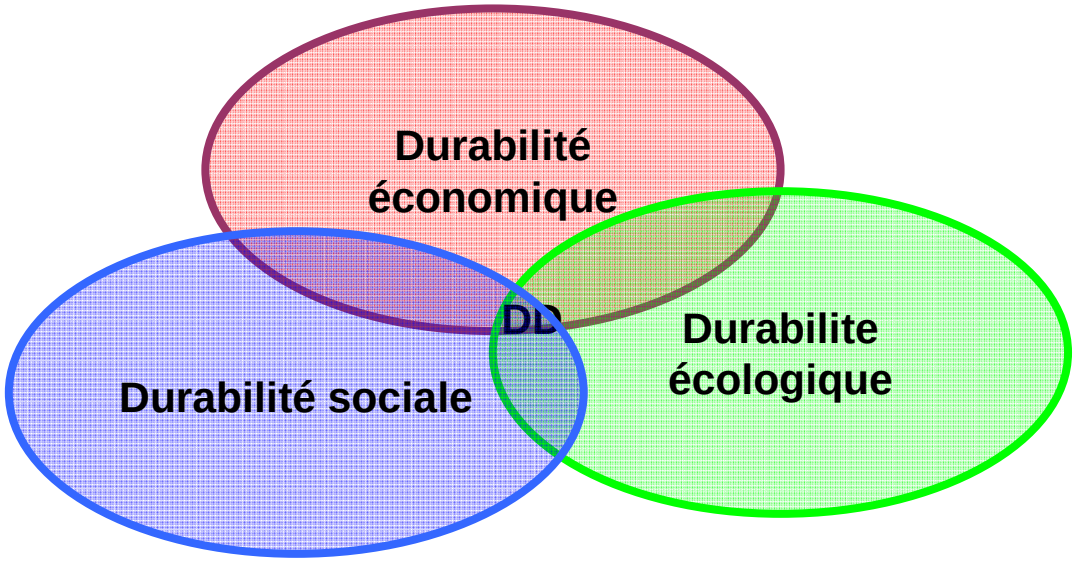

GROUPE ICV
L'art & l'expertise du vin

Objectif : une exploitation viticole rentable, socialement équitable, tournée vers le territoire et respectueuse de son environnement

Une viticulture rentable

1. Viabilité,
2. Indépendance
3. Transmissibilité
4. Efficience
5. Indépendance énergétique

Une viticulture socialement équitable et tournée vers le territoire

6. Démarche de qualité
7. Accessibilité de l'espace
8. Contribution à l'emploi
9. Services rendus, travail collectif
10. Intensité de travail
11. Formation
12. Accueil, hygiène et sécurité
13. Relations professionnelles et sociales

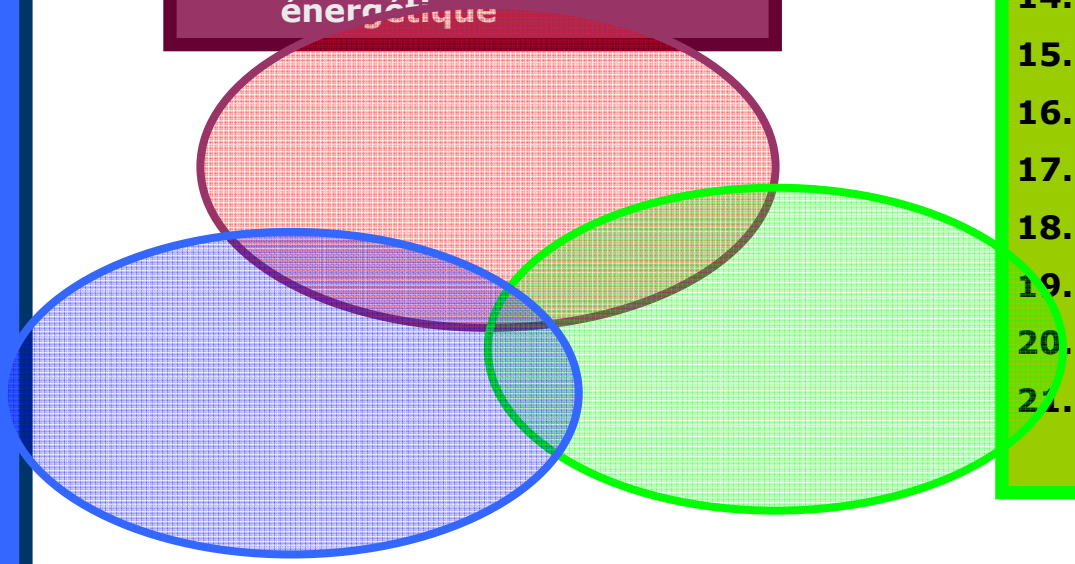

Une viticulture respectueuse de son environnement

14. Eau
15. Sols
16. Air
17. Bruit
18. Biodiversité
19. Odeurs
20. Déchets
21. Impact visuel

Objectif : une entreprise dont les pratiques de management vis-à-vis des parties prenantes (clients, vignerons, salariés, fournisseurs) sont à la fois rentables, socialement équitables, tournées vers le territoire et respectueuse de l'environnement

Gouvernance et pratiques managériales tournées vers les parties prenantes

1. Engagement Direction
2. Stratégie Politique Objectifs
3. Système Management
4. Organisation, Responsabilités
5. Participation, implication, motivation du personnel
6. Communication interne
7. Communication externe
8. Vigilance et Veille réglementaire
9. Principes Universels
10. Prise en compte des parties prenantes
11. Politique d'achats
12. Politique vignoble
13. Mesure de la performance

Activités rentables

14. Risques et relations clients
15. Productivité
16. Coûts investissements
17. Rentabilité et partage de la valeur ajoutée
18. Stockage

Activités socialement équitables et tournées vers le territoire

19. Travail, conditions générales
20. Equité
21. Emplois, compétences, formation
22. Hygiène, santé, sécurité
23. Intégration territoriale
24. *Responsabilité du fait du produit*

Activités respectueuses de l'environnement

26. L'eau : gestion des consommations
27. L'eau : pollution
28. L'énergie : consommation
29. L'air : pollution et GES
30. Les déchets
31. Les sols: gestion et pollution
32. La biodiversité
33. Impact paysager
34. Bruits et odeurs
35. Transport et logistique
36. Eco-conception
37. Transport des salariés

A qui s'adresse la démarche VDD ?

- aux producteurs-récoltants :
  - Caves Coopératives (50% minimum de la déclaration de récolte),
  - Vignerons indépendants,

- sans condition de taille ou de volume.

GROUPE ICV
L'art & l'expertise du vin

Utilisation de la marque Vignerons en Développement Durable

Appartient à l'association du même nom, composée des entreprises utilisatrices.

Peut être utilisée en français et en anglais sur les documents commerciaux et les produits à partir d'un certain niveau de performance.

voir règlement d'utilisation de la marque sur www.v-dd.com

VINE GROWERS IN SUSTAINABLE DEVELOPMENT
www.V-DD.com

Implantation dans les 8 régions Viticoles

Champagne et Alsace
: En cours

Bourgogne :

La Chablisienne

Terres secrètes - Prissé

Vignerons de Buxy

Caves des Htes Côtes

Bailly

Val de loire :

Loire Propriétés

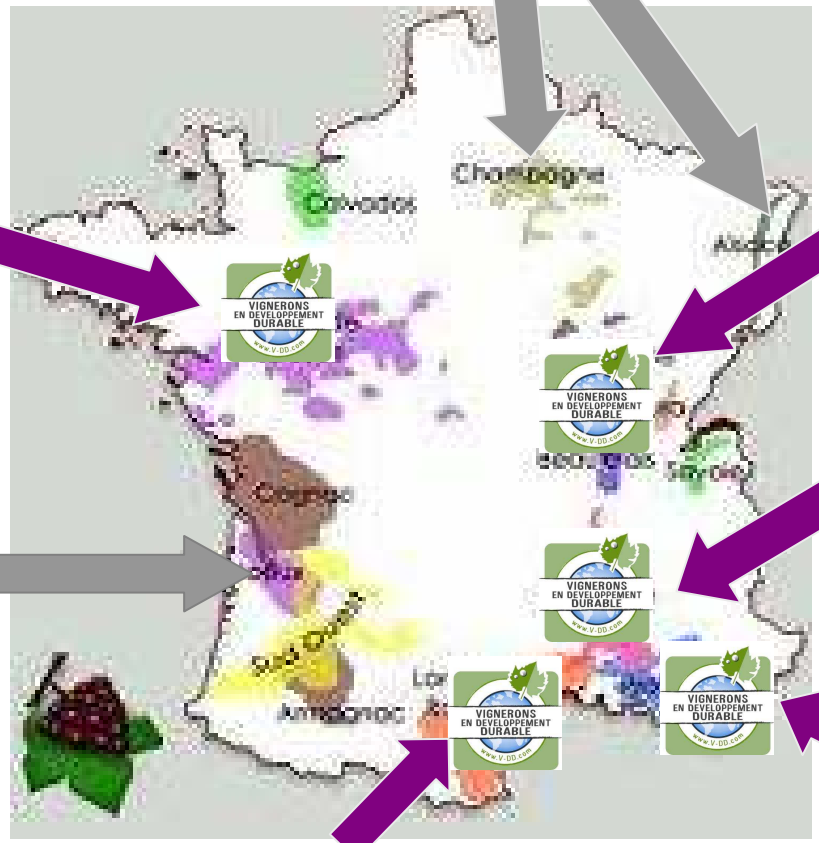

Vallée du Rhône :

Die Jaillance

Cave de Tain

Vignerons de Caractère

Vignerons du Mont Ventoux

Aquitaine /Sud Ouest :

En cours (vignerons indépendants)

Languedoc Roussillon :

Sieur d'Arques, Vignobles Dom Brial, EVOC, Mont Tauch

Provence :

Moulin de la Roque

GROUPE ICV
L'art & l'expertise du vin

Merci pour votre attention